

Le Brasseur Syndical



Le Syndicat des travailleuses et des
travailleurs de la Brasserie Labatt (CSN)

Volume 3, # 11
Novembre 2006

Retrouvez-nous sur le Web
Au : www.sttbl.com

Téléphone: 514-368-4999
Télécopie: 514-368-7771
Messagerie: sttbl@bellnet.ca

Date de tombée

Prochain numéro:

Décembre 2006

Écrivez-nous!

Dans ce numéro:

Mot du président.....	1
Résumé de l'exécutif du 16 octobre.....	2
Résumé de l'exécutif (suite).....	3
Citations.....	3
Flash Info SST.....	3
Départ (s) à la retraite.....	3
Nouveaux permanents.....	3
Vote historique au commune.....	4
Victoire importante.....	4
Caricatures.....	4

Mot du Président

Alliance entre les syndicats de Labatt au Canada

C'est avec un immense plaisir que j'ai le privilège de vous informer qu'une entente est intervenue entre tous les syndicats de la Brasserie Labatt au Canada, soit Creston, Edmonton, London, Montréal, Halifax et St-John

En effet le 26 octobre dernier lors d'une rencontre à London, à laquelle Paul Duval (délégué mécanique) et moi avons participé en présence des syndicats de London et de Halifax, il a été convenu de former une alliance qui porte le nom de « Canadian Brewery Workers Alliance » dont la traduction est « L'Alliance des ouvriers brassicoles du Canada ». Le lendemain soit le 27 octobre 2006, lors d'une rencontre à Toronto, les représentants syndicaux de London et Halifax ont soumis l'idée aux représentants de Creston, d'Edmonton et de St-John et tous ont unanimement accepté d'adhérer à cette Alliance.

Nous avons mis en place un réseau de communication dans le but de savoir ce qui se passe ailleurs et d'informer les autres de ce qui se passe chez nous. Avec les négociations qui s'amorceront sous

peu à Halifax, le temps est on ne peut plus approprié pour s'échanger de l'information et ainsi connaître les intentions de Labatt ou Inbev concernant notre futur.

Nous vous tiendront informé des développements de cette nouvelle alliance ainsi de ce qui se passe dans les autres brasserie du Canada.

Syndicalement vôtre

Yanic Beaudry



Un bon vieux dicton dit:

L'union fait la force

Résumé de l'exécutif du 16 octobre 2006

Rapport du Président

Dossiers en attente de réponse des ressources humaines:

La dernière rencontre d'étape prévue le 22 octobre 2006 a été annulée pour permettre à Jean Drolet de me répondre sur différent sujet. Je suis toujours en attente de réponse pour les dossiers suivants: dossiers Yvan Brunette, Dino Bonanomie, 2 procédures administratives, lettre d'entente 4/10, griefs de temps supplémentaire à l'embauchage, dossier Pierre Pouliot, transfert de Steve Bouchard, affichage des postes de Jean-Guy Trudeau et Jean-Paul Pelletier, affichage du poste des autres chauffeurs, cédule des 3^{ème} étapes.

Rencontre avec le comité de gestion:

Toujours en attente d'une date, Daniel St-Jacques doit me revenir.

Dossier Richard Clarke:

Une entente doit être signée pour modifier les dates de la suspension de Richard à sa demande.

Dossier Christopher Stechlinski:

On devrait signer une entente pour prolonger de 400 heures la période d'évaluation de Christopher, car ils ne l'ont vu que durant 2 semaines à CMM et ils ont terminé son emploi. Afin de donner une juste chance à Christopher, on devrait permettre à l'employeur d'avoir le temps nécessaire à une bonne évaluation.

Nomination de salariés réguliers:

Le 1er octobre 2006, suite à l'application de l'annexe D.13 l'employeur a procédé à la nomination de Hugo Aucoin. Tel qu'ils nous en avaient informés, ils ont refusé de nommer Claude Duquette qui est plus ancien sous prétexte qu'il provient du garage. Un grief a donc été déposé pour contester cette façon de faire. Le grief a été déposé directement à la 3^e étape.

Résumé des griefs:

Nous sommes en attente de cinq décisions présentement

Automatisme de 5 jours de suspension pour la bière.

Congédiement de André Desmarais.

Dossier des autres chauffeurs (Robert qui fait du «»).

Paye de vacances des retraités.

Inclure entretien dans les départs à la retraite (3/1).

Dossiers encore actifs:

Jacques Trudel (2 autres dates de cédulées).

Marc Leboeuf (2 dates, d'autres s'en viennent).

Dossier Michel St-Pierre (3 dates).

Dossiers à venir:

18 octobre, Richard Raymond.

7 novembre, horaire Mardi-Samedi.

14 novembre, Paul Verdon.

16 novembre, Marc Brodeur (T.S.).

5 décembre, Michel Charron (T.S. en assignation temporaire)

Yanic Beaudry

Président, STTBL (CSN)

Rapport du Trésorier

Pour le rapport de trésorerie en date du 30 sept 2006, nous avons eu un déficit de plus de \$40,000 ! Comme vous le savez probablement déjà, les comptes à payer relèvent maintenant du Brésil. Comme il fallait s'y attendre, on n'a eu aucun dépôt de cotisations syndicales en septembre qui aurait dû être de \$42,510. Celui-ci a cependant été déposé en octobre. Il faudra donc garder l'œil ouvert pour s'assurer que les dépôts seront faits à temps pour l'avenir.

Pour le dossier des \$400 prêtés aux chômeurs au retour de la grève en septembre 2003, c'est maintenant réglés. Le dernier cas a été réglé par la cour des petites créances et a donné raison au syndicat. Une saisie de salaire a d'ailleurs été effectuée pour régler le dossier.

Claude St-Onge

Rapport des VP

V.P Entretien

Pour ce qui est des griefs, en 2^{ème} étape il y a 10 mécaniques, 9 électriques, 1 magasins, 1 garage et 0 conciergerie. En 3^{ème} étape il y a 5 mécaniques, 10 magasins, 9 électriques et 2 plombiers/frigoriste et 1 entretien. Il y aura auditions de griefs de 3^{es} étapes le 16 août avec Jean Drolet. Pour les 2^{ème} étapes, il n'y a pas de date qui a été fixé, mais ça devrait être cette semaine avec Jean-Luc Sauvé et Gilles Blanchard.

Un autre paragraphe pour le feuilleton d'instrumentation et contrôle. Il n'y a pas eu d'affichage pour le poste d'électricien au brassage. La main d'œuvre à l'embouteillage est juste donc pas de transfert pour la période estivale. Le processus devrait débiter fin août ou début septembre. Mais il y a eu du développement pour la mise à niveau, il y aura embauche de deux électriciens. Le premier va débiter le 21 août et le deuxième n'est pas encore trouvé, à suivre.

Plusieurs problèmes suite à l'imposition de la nouvelle procédure de temps supplémentaire. Moi et Yanic avons discuté avec Jean Drolet, pour ma part je n'ai pas eu de retour.

Demander de relancer les rencontres pour la 1.5, car il n'y a rien de réglé.

François Lalonde

V.P Brassage

Répartition équitable du surtemps:

Étant donné que les opportunités de surtemps ont beaucoup diminué, j'ai demandé que le surtemps soit équilibré entre les différents quarts de travail, le plus équitablement possible comme le prévoit la convention collective.

Procédure lors de pannes électriques:

Nous avons demandé que la procédure à suivre lors d'une panne électrique ou d'une coupure de courant soit affichée dans les différentes salles de contrôle et qu'elle soit bien connue de tous les employés.

Main-d'œuvre 2007:

Nous avons eu une rencontre pour les besoins de main-d'œuvre en 2007. Malgré les départs à la retraite, il y aura des permanents en mise à pied dans le département cet hiver. Les choix d'équipes et de vacances semblent être assez bien respectés et équilibrés, donc, il n'y aura pas de transferts entre les sous-départements. Malgré les mises à pied prévues, je n'ai pas réussi à obtenir des congés sans solde planifiés d'avance. Avec le nombre de permanents en mise à pied dans l'usine cet automne, j'ai l'intention d'amener ce dossier à un niveau plus élevé.

Jean-Guy Harrison

VP Brassage

Résumé de l'exécutif du 16 octobre 2006 (suite)

Rapport du V P Santé&Sécurité

Le 15 septembre, nous avons eu le premier refus de travail sur la livraison pour le 1300 Villera, je suis allé voir avec Alain Ayotte. Les 3 livreurs ont refusé de descendre la bière au sous-sol.

Le 20 septembre, j'y suis retournée avec notre Coordonnateur santé et sécurité (Sylvain Forget) les 3 mêmes livreurs venaient nous rejoindre pour livrer la bière et voir l'entente avec le propriétaire.

Le 25 septembre, un autre refus chez le Bar le Barouf. l'à aussi il y a eu une entente, déplacer la porte pour pouvoir utiliser le diable électrique, ils ont demandé au livreur un délai le temps de faire les modifications, le tout devrait être fait dans la semaine du 23 octobre possiblement.

Présentement, je regarde avec Sylvain Fournier et Sylvain Forget pour de nouveaux gants de travail à la livraison et CMM.

Le 4 octobre, j'ai été invité à une présentation sur l'ammoniaque à la Compagnie Molson.

J'ai été élu au comité SST et environnement de la Fédération du commerce.

Nous avons reçu une invitation pour participer au bilan SST de la Fédération 2 personnes qui s'occupent de la SST.

Je demande au comité SST de CMM d'inviter Michel Bourdeau le 6 novembre et l'autre mois Sylvain Moreau.

Le 6 octobre nous avons eu une pratique d'évacuation, nous avons plusieurs points à revoir je participe à la revue des procédures.

Sylvain Le Riche

V.P.Santé&Sécurité STTBL CSN

514-5050 #8722

V.P. Livraison

SST Livraison: Sylvain Le Riche a débuté cet été dans ce dossier ardu, beaucoup de clients sont mal classifiés, les équipements sont mal utilisés ou ne le sont pas du tout, certaines équipes ou salariés ne respectent pas les règles de sécurité qui sont pourtant mise en place par l'employeur, ont devrait donc suivre ces règles sans crainte, il y va de notre santé et sécurité.

Une entente de principe est survenue entre l'employeur et le syndicat dans le dossier Pierre Pouliot, une somme d'argent sera remise pour les enfants de Pierre le montant reste à déterminer.

L'arbitrage d'André Desmarais est maintenant terminé et c'est finalisé en notre faveur, du même coup est venu régler le dossier d'Yvan Brunet et de Christian Lauzier.

Le dossier des dépôts bancaire est actuellement à l'étude par l'employeur et suivit de près par le syndicat.

Un grief est déposé sur le nouvel horaire imposé au laveur vérificateur de la livraison, Sylvain Fournier ne semble pas vouloir coopérer dans ce dossier.

Au début novembre Sylvain Fournier m'a annoncé qu'il donnerait sous peu à sous-contrat le lavage des camions, je peux vous assurer qu'un grief sera déposé

aussitôt qu'il donnera ce contrat. L'article 17.3 de la c.c. réserve prioritairement ces postes au salariés régulier de la livraison en restrictions médicale et de plus advenant un manque de salariés en restriction médicale ces postes devrait être affichés temporairement au salariés régulier de la livraison.

Michel Bourdeau V.P. Livraison

Saviez-vous que !!!!!

Depuis 2003 soit après le conflit, il y a 108 temporaires qui sont devenus régulier. Félicitation a tous.

Flash Info S.S.T.

En cas d'accident de travail ! Lorsque l'employeur vous demande de faire l'enquête d'accident vous avez le droit de demander la présence de votre représentant en SST ou un délégué syndical si votre représentant SST n'est pas disponible.

Citations

Le mensonge est la religion des esclaves et des patrons (Maxime Gorki)

Un leader sait ce qu'il faut faire; un manager sait seulement comment le faire (Ken Adelman)

Le travail c'est la santé; ne rien faire c'est la conserver (Henri Slavador)

Travailler c'est bon pour ceux qui n'ont rien à faire (Henri Jeanson)

Départs à la retraite:

Claude Gélinau (1 sept 06)
Richard Dutemple (1 oct 06)
Léo-Paul Drolet (1 oct 06)

Nouveau permanent:

Hugo Aucoin

Collaborateurs:

Comité journal:
Claude Pagé
Dany Richard
Alain Bélanger

V.P. à l'information:
Robert Daneau

Collaborateurs:

Impression:
Imprimerie C.S.N.

Loi anti-briseurs de grève : La CSN souligne le vote historique des Communes

La présidente de la Confédération des syndicats nationaux, Claudette Carbonneau, se réjouit du vote historique qui vient de se tenir à la Chambre des communes. Après une dizaine de tentatives, depuis le début des années 1990, le projet de loi anti-briseurs de grève du Bloc québécois a enfin réussi à passer l'étape de la deuxième lecture.

« Le Québec a sa propre loi anti-briseurs de grève depuis 1977, ce qui a grandement civilisé les conflits de travail. Il est grand temps pour le gouvernement fédéral de moderniser le Code canadien du travail et d'y inclure des mesures anti-briseurs de grève », a déclaré Claudette Carbonneau.

« À la CSN, les travailleurs de la céréalière Cargill, à Baie-Comeau, ont durement payé le prix de ce vide législatif avec un des plus longs conflits de travail, qui s'est étiré sur près de quatre longues années. Les travailleuses et les travailleurs de Radio-Nord en Abitibi-Témiscamingue en ont aussi payé le prix. Durant près des deux années où la grève a perduré, Radio-Nord a continué ses activités comme si de rien n'était », de rappeler la vice-présidente de la CSN, Denise Boucher.

« Le projet de loi du Bloc québécois doit maintenant passer l'étape décisive de la troisième lecture. Aussi la CSN appelle-t-elle le gouvernement conservateur à donner suite au vote démocratique favorable de la Chambre des communes. Sans la volonté du parti au pouvoir, la loi ne peut être adoptée. Le gouvernement conservateur ne doit surtout pas se traîner les pieds, de façon à laisser mourir ce projet de loi au feuillement pour des raisons d'échéances électorales, ont conclu les deux leaders syndicales.

Source : CSN - 26 octobre 2006

Victoire Importante Du STTBL-CSN

Une autre victoire importante du STTBL-CSN, dans le dossier André Desmarais, après quelques représentations en arbitrage nous avons finalement reçu la décision de maître Lise Tousignant. La décision vient casser le congédiement d'André pour une suspension de neuf mois. Par le fait même suite à cette décision et après négociations avec l'employeur le syndicat a fait réintégrer le lundi 23 oct. Les deux salariés qui avaient été congédiés par l'employeur il y a près d'un an et neuf mois, et le salarié qui avait été suspendu 11 jours aux fins d'enquête, a été remboursé pour sa perte salariale.

Bravo les gars et bon retour.

Caricature

